Image not found or type unknown

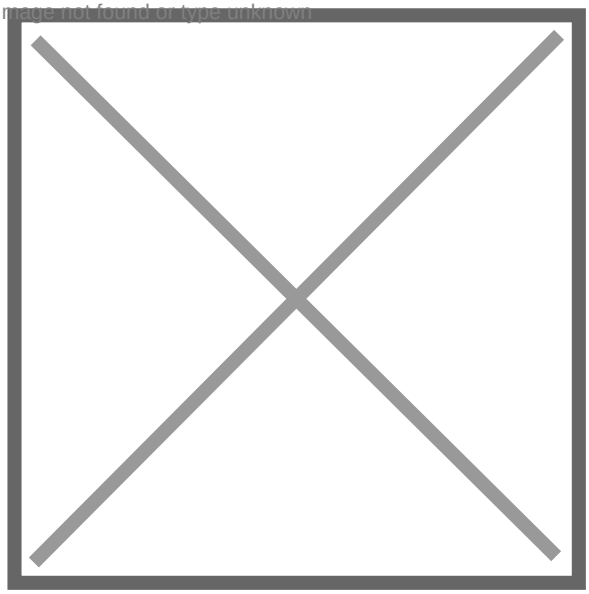

Succession familiale a propos de biens immobilier

Par **sylvain90**, le **28/07/2013** à **18:48**

bonjour
Ma grand mere a eu 4 enfants . Mais ma mere est tragiquement decedee il y a 3 ans.
De par ce fait la part revenant a ma mere revient a mon frere , ma soeur et moi meme.
Or il s'avere qu'a l'heure actuelle ma grand mere va etre place dans une unite alzheimer.
J'aurais aime avoir quelques renseignements concernant:

- qui va gerer les biens immobiliers et les comptes bancaires?
- Mes 2 tantes aimeraient que leur frere (donc mon oncle) dispose de la demeure familiale . En fait elles veulent qu il garde la maison sans rien donner a personne.

Donc j'aimerais savoir si elles peuvent faire ca sans nous consulter?

D'avance je vous remercie de votre reponse

Par **trichat**, le **01/08/2013** à **22:06**

Bonsoir,

Votre grand-mère doit être placée en tutelle.

Vous devez vous adresser au juge des tutelles et demander la nomination d'un tuteur, qui ne

pourra agir que sous le contrôle du juge.

Cela évitera toute manipulation sur les comptes bancaires.
Et l'usage du bien immobilier sera contrôlé.

Cordialement.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés